République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID: 023-200067189-20241126-BC20241104-DE

BC2024/11/04

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2024 - Délibération n° 2024/11/04

Objet: Plan de financement de la saison culturelle 2024-2025, dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2025 ou saison 2024-2025.

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre, à seize heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 19 novembre 2024, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>Etaient présents</u>: Franck SIMON-CHAUTEMPS — Michelle SUCHAUD — Jacques MALIVERT — Jean-Yves GRENOUILLET — Sylvain GAUDY— Thierry GAILLARD — Martine LAPORTE

Etaient excusés: Pierre-Marie NOURRISSEAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	*	2=	-	-	%

Le Président expose les éléments suivants :

Comme chaque année, la Communauté de communes sollicite une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de leur dispositif de soutien aux opérateurs culturels « Lieux culturels de proximité », afin de bénéficier d'une aide financière pour la mise en œuvre de la saison culturelle intercommunale.

Le Service culture et vie associative a établi le plan de financement suivant :

CHARGES			
Charges de fonctionnement	6	4 200) €
Masse salariale des permanents	36	900	€
administration (affranchissement, télécom)	5	200	€
Charges / entretiens (maintenances, achats matériels, chauffage, électricité, ménage)	17	600	€
Communication	4	500	€

PRODUITS			
Subventions	25 600 €		
Région Nouvelle-Aquitaine	22 000 €		
OARA	3 600 €		

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID: 023-200067189-20241126-BC20241104-DE

Charges artistiques	74 500 €	
Charges artistiques (cession, résidence,)	58 500 €	
Droits d'auteurs	5 500 €	
Charges techniques (location,)	3 000 €	
Accueil / logistique artistique	7 500 €	

Autres	116 700
Autofinancement	113 100

7)	
TOTAL DES CHARGES	138 700 €

TOTAL DES PRODUITS	138 700 €
--------------------	-----------

La demande de subvention 2025 auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine s'élève donc à 22 000€. Répartie comme suit : 20 000€ de base socle et 2 000€ de mesure d'équité (bonus).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- valide le plan de financement présenté ci-dessus
- autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine
- autorise Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.